

SOCIETE ANTOINE ABCHEE ET FILS

Société à responsabilité limitée

Au capital de 1.500.000 euros

Siège social : 1, Rue du Vieux Port - 97300 - CAYENNE

RCS de Cayenne B 303 195 200

Statuts modifiés

DEPOSE
- CAYENNE, le 30/01/04
le Greffier



Entre les soussignés :

- **Monsieur Jean ABCHEE**, Commerçant, époux de Madame SOUSSE Labidé
Né le 6 mai 1935 à FORT-de-FRANCE (Martinique)
Demeurant 9, Avenue de la Liberté, 97300 – CAYENNE

- **Monsieur François Thimoléon ABCHEE**, Gérant d'entreprises, époux commun en biens de Madame Hasna SAADE
Né le 19 Décembre 1943 à TRIPOLI (Liban)
Demeurant Route Attila CABASSOU, 97354 REMIRE-MONTJOLY

- **Monsieur Georges Théodore ABCHEE**, époux commun en biens de Madame Leila EL CHEIKH WAFA EL ROHBAN
Né le 20 avril 1934 à FORT-de-FRANCE (Martinique)
Demeurant 1, Rue du Vieux Port, 97300 – CAYENNE

Ont modifié ainsi qu'il suit, les statuts de la société pour tenir compte des résolutions adoptées à l'assemblée générale extraordinaire du 30/12/2003 :

Les article 1 à 5 sont inchangés...

ARTICLE 6

Les comparants apportent à la présente société, en s'obligeant à toutes les garanties ordinaires et de droit, les biens dont la désignation suit :

DESIGNATION

Un fond de commerce de boucherie charcuterie sis à CAYENNE (Guyane Française) avenue de la Liberté N° 7, autrefois rue Chaussée Laussat rive droite, connu sous le nom de BOUCHERIE ABCHEE comprenant :

L'enseigne, la clientèle et l'achalandage ;

L'outillage et le matériel, savoir : une chambre froide de soixante dix mètres cubes, une chambre froide de trente mètres cubes, quatre chambres froides de trente mètres cubes, du matériel de boucherie, une vitrine d'exposition, un freezer ADDISON, un camion FORT T5.1964, une camionnette Peugeot 404 année 1967.

Le bénéfice et les charges de tous traités, marchés, conventions ayant pu être passés soit pour les approvisionnements, soit pour les ventes, ainsi que tous contrats intervenus avec le personnel.

Le dit fonds de commerce immatriculé au registre de commerce de CAYENNE sous le numéro

Ainsi au surplus que ledit fonds de commerce existe sans aucune exception ni réserve.

DROIT DE PROPRIETE

Ledit fonds de commerce appartient aux comparants de la manière et ainsi qu'il va être expliqué :

Originellement, ledit fonds de commerce appartenait à M. Antoine ABCHEE pour l'avoir recueilli dans la succession de son frère, Monsieur Albert ABCHEE en son vivant négociant, décédé à CAYENNE le 14 avril 1961 ;

Aux termes d'un acte reçu par Maître Paul CHARLERY, ancien notaire à CAYENNE le M. Antoine ABCHEE a fait donation à ses fils, comparants aux présentes des quatre / cinquièmes dudit fonds de commerce.

Par suite de cet acte, ledit fonds de commerce est devenu la propriété des comparants, pour un/cinquième chacun.

PROPRIETE JOUISSANCE

La société sera propriétaire dudit fonds de commerce à compter de ce jour.

DECLARATIONS

Les comparant déclarent :

Que le chiffre d'affaires des trois dernières années a été :

1964 : 1 150 236,13 F

un million cent cinquante mille deux cent trente six francs et treize centimes.

1965 : 1 724 829,15 F

un million sept cent vingt quatre mille huit cent vingt neuf francs et quinze centimes.

1966 : 1 656 818 ,39 F

un million six cent cinquante six mille huit cent dix huit francs et trente neuf centimes.

Et que les bénéfices ont été pendant la même période de :

Neuf mille quatre cent quatre vingt sept francs vingt et un centimes pour 1964, et vingt deux mille quatre vingt quatorze francs quatre vingt cinq centimes en 1965. En ce qui concerne l'année 1966 elle a été déficitaire pour cinq mille cinq cent trente francs cinquante trois centimes.

EVALUATION

Les biens apportés à la société par les comparants sont nets de tout passif et évalués à la somme de cent cinquante mille francs.

Cette évaluation a été faite au vu d'un rapport dressé le 18 décembre 1967 par M. PIVATY commissaire aux apports désigné à l'unanimité des futurs associés, tous susnommés.

L'un des exemplaires du rapport du commissaire susnommé est demeuré ci-annexé après mention.

AUTRES APPORTS

Le 18 juin 1980, une somme de cent cinquante mille francs (150 000 F) prélevée sur les réserves a été incorporée au capital.

Le 20 mai 1986, une somme de sept cent mille francs (700 000 F) prélevée sur les bénéfices a été incorporée au capital.

Le 28 juin 1991, une somme de trois millions de francs (3 000 000 F) prélevée sur la réserve générale a été incorporée au capital.

Le 13 septembre 1997, une somme de quatre millions de francs (4 000 000 F) prélevée sur les bénéfices reportés a été incorporée au capital.

"L'assemblée générale extraordinaire réunie le 30 décembre 2003 a approuvé la fusion par voie d'absorption par la Société SOGESCO, société à responsabilité limitée au capital de 114 336,76 euros dont le siège social est au 1 rue du Vieux Port, 97300 CAYENNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 392 906 228, RCS de Cayenne dont elle détenait déjà toutes les parts. En conséquence, l'opération ne s'est traduite par aucune augmentation de capital de la société.

Les actifs apportés se sont élevés à 1 112 402 € pour un passif pris en charge de 639 946 €. Il s'en est dégagé un mali de fusion de 7 757 €."

...les articles 7 et suivants sont demeurés inchangés.

STATUTS- modifiés. certifiés conformes.

